
Adresse de la société populaire d'Aurdy (Basses-Pyrénées) qui exprime son indignation pour l'attentat contre la représentation nationale, lors de la séance du 30 messidor an II (18 juillet 1794)
Françoise Brunel, Aline Alquier, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française

Citer ce document / Cite this document :

Brunel Françoise, Alquier Aline, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française. Adresse de la société populaire d'Aurdy (Basses-Pyrénées) qui exprime son indignation pour l'attentat contre la représentation nationale, lors de la séance du 30 messidor an II (18 juillet 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIII - Du 21 messidor au 12 thermidor an II (9 juillet au 30 juillet 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1982. pp. 254-255;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1982_num_93_1_23862_t1_0254_0000_11

Fichier pdf généré le 21/07/2021

Séance du 30 Messidor An II

(Vendredi 18 juillet 1794)

Présidence de LOUIS (du Bas-Rhin)

Un des secrétaires donne lecture de la correspondance.

1

Plusieurs sociétés envoient des adresses à la Convention pour la remercier de son décret du 18 floréal, et pour lui témoigner son indignation contre les lâches assassins qui ont attenté à la représentation nationale; l'invitent à rester à son poste, et jurent, à l'exemple du brave Geffroi, de former un rempart autour de la représentation nationale.

Suit la série des différentes adresses.

La société populaire d'Aignan, département du Gers; celle d'arudy, district d'Oloron, celle de Sévignacq, département des Basses-Pyrénées; celle de Rebenacq, district d'Oloron; celle de Laruns, frontière d'Espagne; celle de Sarre-Libre, département de la Moselle; celle de Meymac, district d'Ussel; celle d'Ogeu, district d'Oloron; les 7 bataillons du Lot rendent les mêmes témoignages et remercient la Convention d'avoir donné sa confiance au représentant du peuple Monestier qui, de concert avec ses collègues Pinet et Cavaignac, font abonder à l'armée des Pyrénées-Orientales tout ce qui peut assurer la victoire.

Mention honorable et insertion au bulletin des différentes adresses.

Renvoi au comité de salut public (1).

a

[La Sté popul. d'Aignan à la Conv.; s.d.] (2).

« Le crime affreux commis contre les représentants du peuple Collot d'Herbois et Robespierre a

jetté la consternation et la douleur la plus vive dans notre société; cet attentat a excité toute notre indignation contre les assassins qui vouloient enlever à la fois à la nation française deux têtes qui lui sont également chères, au peuple, deux de ses représentants qui lui appartiennent par tant de titres.

Les membres de cette société s'occupent avec activité de l'extraction du salpêtre, les dépenses de cet atelier sont payées par eux, ils ont joint leur zèle à celui des officiers municipaux pour faire ramasser du bois de bourdene; plus de dix milliers qui vont être réduits en charbon dans le plus court délai, sont réunis ici dans un seul lieu; nous touchons à la récolte qui nous promet une heureuse abondance. De tels moyens communs à toute la République enlèvent à nos ennemis tout espoir de nous vaincre; il ne reste à ces lâches pour toute ressource que de fatiguer votre persévérance. Citoyens, représentants d'un peuple qui attend de vous seuls l'affermissement de son bonheur, restés à votre poste, ne quittez pas le gouvernail que tous les tirans coalisés ont vainement essayé de vous enlever par la force, et que la conspiration, la trahison, l'assassinat et enfin tous les crimes attributs nécessaires des rois cherchent à placer dans d'autres mains.

Le brave Geffroy n'a pas balancé d'exposer sa vie pour conserver les jours de Collot d'Herbois en faisant un rempart de son corps pour garantir la représentation nationale, il a donné un exemple à la France que tous les francs républicains ont juré d'imiter, c'est le serment qui a été prononcé par les membres qui composent cette société ».

DAUVENSAN (*présid.*), MENOUE
[et 1 signature illisible]

b

[La Sté popul. d'Arudy à la Conv.; 26 prair. II] (1).

« Législateurs,

Recevés l'hommage de nôtre amour et le tribut de notre juste reconnaissance pour la sagesse et

(1) P.V., XLI, 318. Bⁱⁿ, 4 therm.

(2) C 310, pl. 1212, p. 21.

(1) C 308, pl. 1193, p. 25. Bⁱⁿ, 3 therm. (2^e suppl⁴).

l'énergie que vous avez déployé dans ces moments affreux où des scélérats payés par l'étranger et couverts du masque du patriotisme allaient consommer les malheurs de la patrie, et le triomphe du crime, sur l'innocence et la vertu. Ces jours d'horreur et de deuil sont passés, les traîtres ont expié leurs forfaits sur l'échafaud, et la Convention nationale toujours grande, toujours digne du peuple qu'elle représente, assise sur le sommet de la grande Montagne, d'une main répand le bonheur sur toute la République, et de l'autre lance la foudre terrible qui écrasera les scélérats, les fripons, les intrigans et les ambitieux. Les républicains sont devenus plus forts et plus sages. Ils seront toujours en garde contre leur bonne foi et fidèles aux principes qui ne changent jamais, ils ne s'attacheront plus aux hommes qui trompent souvent.

L'assassinat commis sur la personne de Collot d'Herbois et médité sur la personne de Robespierre est à nos yeux l'ouvrage de la faction que vous avez puni, ce peuple anglais que nous n'admirions que parce que nous ne le connoissions pas ne sait donc plus qu'assassiner. Opprobre du genre humain, nous dénonçons ton atrocité à la postérité, à toute la nature. La République sera vengée ou nous périrons tous. Nous en faisons le serment solennel. Nous vous offrons, représentans, de nous lever en masse, et de nous placer entre la représentation nationale et les poignards des assassins. La providence et la vertu du peuple ne permettront pas que vous soyés victimes de votre dévouement.

Vous avez répondu aux calomnies des tyrans de l'Europe asservie en proclamant à la face de l'univers que le peuple français, libre souverain et victorieux, reconnoit l'existence de l'Être Suprême et de l'immortalité de l'ame. Ce décret consolateur a été sanctionné par tous les amis de la liberté et de l'égalité. Les républicains trouvent dans leurs cœurs la preuve de l'existence d'un Dieu, tandis que les scélérats que la nature entière accuse et désavoue voudraient qu'après la mort il ne reste plus de l'homme qu'une vile et méprisable poussière.

Nous comptons au nombre des bienfaits le bonheur de posséder le représentant Monestier du puy de Dome que vous avés chargé de l'organisation du gouvernement révolutionnaire dans ce département. Tous les moments qu'il a passés au milieu de nous ont été marqués par des actes de justice et de bienfaisance. L'égoïsme détruit, les complots de malveillans déjoués, les armes arrachées au fanatisme cruel, les abominables mensonges de la superstition évanouis comme des ombres légères, les ames simples et timides rassurées, des sociétés populaires fondées, les bons principes répandus dans les campagnes, tous les sentiments du peuple tournés vers la justice, la raison et la vertu, voilà les fruits de sa sagesse et de ses immenses travaux. Il a accueilli avec enthousiasme tous les moyens qui lui ont été offerts pour améliorer le sort de cette section du peuple confiée à ses soins; il a éloigné la famine qui nous menaçait en assurant la vie de 16 000 individus qui forment la population de ce canton. L'exploitation des mines de fer et des forêts nationales qui sont dans notre vallée aurait dû être suspendue faute de subsistances pour les ouvriers. Monestier a pourvu à tout. Des mats superbes partent chaque jour pour les arsenaux maritimes, le fer est porté aux ateliers de la République, et tout

concourt pour assurer le triomphe prochain de la liberté et de l'égalité. De concert avec ses collègues Pinet et Cavaignac, il a pris des mesures pour faire abonder les fourrages dans les magasins de la République. C'étoit un beau jour, celui où l'on voyait tous les citoyens donner avec joie leurs biens et leur paille sans s'en réserver une livre, et se croire encore heureux de pouvoir offrir ce léger sacrifice à la patrie. Monestier nous a dit que les factions scélérates avaient voulu affamer Paris et que malgré la pénurie de subsistances que cette grande et généreuse commune éprouvait, elle s'était soumise volontairement à un carême civique pour rendre plus faciles et plus abondants les approvisionnemens des armées. Il nous a invités à partager avec nos frères de Paris nos provisions de lard et salé. Nous avons imité Paris, nous avons voté un carême civique, pendant 10 décades et en même temps nous avons fait porter au chef-lieu de département une partie de nos ressources, pour les faire parvenir à nos frères de Paris. Ainsi Monestier a étendu l'unité et l'indivisibilité de la République à l'unité et à l'indivisibilité des cœurs.

Représentans, les vœux de cette commune sont ceux de tous les bons français : continués à creuser le cercueil de tous les crimes, de tous les vices, régénérés nos mœurs, formés la conscience publique sur les principes éternels de la morale, donnés-nous des lois simples et claires, justes, sages et bienfaisantes, et restés fermes à votre poste jusqu'à ce que la gloire et le bonheur de la première République du monde attestent à l'univers votre sagesse, votre courage et les vertus que vous avés mis à l'ordre du jour.

La société populaire et les habitants de la commune d'Arudy où il n'y a aucun citoyen qui n'ait besoin de travailler pour faire subsister sa famille, ont déposé sur l'hotel de la patrie les dons suivans, armé et équipé un cavalier jacobin que le représentant Monestier a destiné pour l'armée des Pyrénées Occidentales : 268 draps de lit, 126 chemises, 16 habits complets, 194 livres de charpie, 21 livres de vieux linge pour des bandes, 14 lits garnis pour l'armée, 120 capes rouges et capottes, 3 couvertures de laine, 36 selles, 3 paires de souliers, 1 chapeau, 4 mouchoirs de poche, 21 livres 1/2 d'argenterie, 14 livres 1/2 galons en or, 60 quintaux de paille, 12 quintaux de jambon et lard, 14 livres d'étain, 27 livres de cuivre. S. et F. ».

COURREGES (*V^e présid.*)
[et plus de 50 autres signatures].

Nous président et secrétaire de la société montagnarde et régénérée de la commune d'Arudy, département des Basses Pyrénées, district d'Oloron, certifions que les signatures en l'autre part et ci-dessus sont des membres composant notre société qui se sont trouvés présents, en foi de quoi nous avons signé les dits jour, mois et an qu'en tête de l'adresse.

DANGLADE (*présid.*), DAVANCASE aîné (*secrét.*), BAREILLES (*secrét.*)